



## SOMMAIRE

Problématique et enjeux,

Apparition, tendance et évolution du phénomène de la drogue en Algérie,

Prise en charge du phénomène par le passé et perspectives d'avenir,

Contenu de la politique nationale de prévention et de lutte contre la drogue,

Grands axes de la stratégie de mise en application du plan,

Répartition des tâches à entreprendre entre les secteurs concernés,

Tableaux statistiques.



## Problématique et enjeux

Office Nationale de Lutte Contre la drogue et la Toxicomanie

### Problématique et enjeux

Le danger de la drogue n'est plus à démontrer. Les ravages de la drogue au sein des populations, particulièrement les jeunes constituent une véritable hécatombe.

L'Algérie dont 70% de la population a moins de trente (30) ans, a toujours mené des politiques tendant à prévenir et à réprimer le trafic et l'abus illicites des drogues afin de préserver la jeunesse algérienne, qui est un véritable capital pour l'avenir de notre pays engagé dans un processus de mutations économiques, sociales et politiques.

C'est cette mission qui s'impose à la fois en terme de défi et d'enjeux que les pouvoirs publics sont décidés d'assumer pleinement pour protéger et sauvegarder la santé morale et physique ainsi que la cohésion de sa population.

Les services de lutte font ressortir dans leurs rapports une série de crimes et délits commis sous l'effet de la drogue. Il s'agit principalement d'affaires de vols, coups et blessures volontaires, viols, accidents de la circulation, tentatives de suicide et suicides.

Le volume des quantités de drogues saisies et les conclusions des investigations et des enquêtes entreprises font apparaître que notre pays tend à devenir un marché de consommation. Il n'est plus seulement un pays de transit de la drogue.

Aujourd'hui, c'est incontestablement la lutte contre la criminalité organisée qui est à l'ordre du jour à travers le monde. Il n'est pas sans intérêt d'affirmer que l'une des formes les plus



redoutables de cette criminalité, c'est justement le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes.

De plus, la relation entre les différentes formes de criminalité en particulier le terrorisme et la drogue, est nettement établie.

S'agissant d'une question assez complexe aux aspects très variés, il est difficile de l'étudier et de la cerner séparément des autres formes de criminalité, qui s'opèrent par l'intermédiaire d'entreprises et d'officines commerciales clandestines gérées par des organisations implantées un peu partout dans le monde et disposant de moyens financiers et de supports de communication aussi variés que performants.

Il est évident que les conséquences du trafic illicite et de l'usage des drogues sont dramatiques à la fois pour l'individu et pour la société. Toutefois les études épidémiologiques réalisées à ce jour, ne permettent pas de faire un état des lieux fondé sur des données précises et fiables sur les origines, l'ampleur et les causes de l'abus des drogues dans notre pays. Au regard des chiffres existants, on peut affirmer que les répercussions du trafic et de l'usage illicite de la drogue sont effectivement assez graves. Cela est perceptible à travers l'inquiétude affichée non seulement par les pouvoirs publics, en particulier les services de lutte, mais aussi par le désarroi manifesté par certaines associations activant dans ce domaine.



## **Apparition, tendance et évolution du phénomène de la drogue en Algérie**

Pour bien appréhender la nature et apprécier l'évolution du phénomène de la drogue et de la toxicomanie dans notre pays, il faut préciser que la première alerte avait été enregistrée en 1975, avec la saisie de trois (03) tonnes de cannabis et l'arrestation des auteurs du trafic en majorité étrangers. La deuxième a été donnée en 1989 suite à la saisie de plus de deux (02) tonnes de résine de cannabis et l'interpellation de près de 2500 personnes durant toute l'année. Depuis cette date, on observe une évolution plus ou moins constante d'année en année.

Ces chiffres concernent uniquement la résine de cannabis. A la lecture des statistiques disponibles, il apparaît que l'année 1992 marque un tournant décisif dans la nature et la tendance du trafic du fait de la saisie de près de sept (07) tonnes de résine de cannabis. Cette tendance s'est confirmée les années suivantes avec des saisies mineures mais révélatrices, d'héroïne, de cocaïne ainsi que des quantités importantes de substances psychotropes.

Les statistiques établies au courant de la décennie écoulée, font ressortir une tendance évolutive des quantités de drogues annuellement saisies et qui ne constituent en réalité qu'une partie de la masse de stupéfiants en circulation. Les saisies ont atteint le chiffre de 6,322 tonnes de résine de cannabis en 2002, traduisant une augmentation assez importante par rapport aux saisies des années précédentes à l'exception de l'année 2000 (CF état joint en annexe).



En ce qui concerne les substances psychotropes, il s'agit le plus souvent de détournement de produits importés licitement et notamment les benzodiazépines.

La drogue provenant de la région Ouest, est acheminée d'une part, vers les ports d'Oran et d'Alger, pour être exportée à destination de l'Europe, et d'autre part, vers les pays situés à l'Est et au Sud de l'Algérie, en passant par Ouargla et notamment El-Oued qui tend à devenir un carrefour important du trafic à destination de la Tunisie, de la Libye et du Moyen-Orient.

Au-delà de la menace provenant de la frontière Ouest, les frontières Sud à allant d'El-Oued jusqu'à Tamanrasset, sont également un danger certain, caractérisé par l'implantation de réseaux de trafiquants de drogues.

En plus du trafic concernant la résine de cannabis qui transite par notre pays, les services de lutte signalent également un certain nombre de saisies de cocaïne et d'héroïne introduites en Algérie par colis postaux en provenance d'Europe, par fret maritime ou aérien. D'autres quantités proviennent des pays subsahariens à travers des réseaux ayant des relais dans la capitale et dans d'autres grands centres urbains du pays. Toutefois le trafic de ce genre de drogues est restreint à cause de son coût très élevé.

Le premier constat qui s'impose est que l'Algérie, en l'état actuel des choses, n'est ni un pays producteur, ni consommateur à grande échelle. Elle constitue néanmoins un espace de transit privilégié. Dans ce cadre, on relève que plus de 90% des quantités saisies par les services concernés ces dernières années, sont destinées à être commercialisées dans d'autres pays d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient (93,39% en 2000 et 91,30% en 2001, alors que pour l'année 2002, ce pourcentage est évalué à 73,50%.



## Apparition, tendance et évolution de la drogue en Algérie

Office Nationale de Lutte Contre la drogue et la Toxicomanie

Ce phénomène qui se manifeste de nos jours dans des proportions assez inquiétantes, se trouve favorisé par un certain nombre de facteurs qui peuvent se résumer comme suit :

### FACTEURS SOCIAUX-ÉCONOMIQUES

- La crise de logement et la promiscuité qu'elle impose en plus de la vulnérabilité du tissu familial et le désengagement parental.
- Les déperditions scolaires et leurs conséquences générant diverses formes de délinquance.
- Le manque de repères combiné au flux incessants d'images séduisantes venues d'ailleurs que subit notre jeunesse.
- Le marasme économique et le chômage qui frappe de plein fouet la jeunesse depuis des années (sur 30 millions d'habitants, plus de 70% ont moins de 30 ans).
- Le pessimisme et le désespoir qui gagnent des couches de plus en plus larges de la population qui s'appauvrissent davantage de jour en jour.
- Les effets de la violence terroriste sur la stabilité sociale et l'équilibre psychologique des individus (l'exode rural, les traumatismes et les séquelles qui en découlent).

### FACTEURS GÉOGRAPHIQUES

- L'étendue du territoire national et le manque de moyens de contrôle de nos frontières (1200 km de côtes et plus de 6000 km de frontières terrestres, 2.381.741 km<sup>2</sup> de superficie).

## Apparition, tendance et évolution de la drogue en Algérie



Office Nationale de Lutte Contre la drogue et la Toxicomanie

- La proximité des zones de culture (Ouest-Sud) et des marchés de consommation (Nord).

### FACTEURS INFLUANTS

- Le resserrement de l'étau sur les réseaux de trafiquants un peu partout dans le monde, en particulier dans les pays de la rive Nord de la méditerranée, ce qui a donné lieu au redéploiement des filières et des réseaux vers le continent Africain.
- L'essor de la production et du trafic à l'échelle mondiale en raison des profits faramineux qu'il génère.
- La disponibilité d'une grande variété de produits toxiques sur le marché local et la faiblesse du dispositif de contrôle des drogues licites (pharmacies, hôpitaux).
- La mondialisation et la libération économique porteuse de risques potentiels en terme de blanchiment d'argent.

### FACTEURS JURIDIQUES

- L'inadéquation de la législation nationale sur les drogues.
- L'absence d'une réglementation adéquate sur le contrôle de la circulation des capitaux.



## Prise en charge du phénomène par le passé et perspectives d'avenir

Office Nationale de Lutte Contre la drogue et la Toxicomanie

### PRISE EN CHARGE DU PHÉNOMÈNE PAR LE PASSÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Par le passé, deux commissions ont été créées par les pouvoirs publics pour lutter contre la drogue et la toxicomanie. L'une en 1971 et l'autre en 1992.

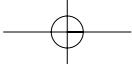
Cependant, l'action de ces deux structures n'a pas abouti à asseoir une véritable politique nationale soutenue par des moyens adéquats et se traduisant par des actions concrètes et méthodiques sur le terrain.

C'est ce constat qui a conduit les pouvoirs publics à créer l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie. Cette décision démontre la volonté politique du gouvernement de mettre en oeuvre tous les moyens permettant de juguler le fléau de la drogue, voire de le réduire à néant.

Toutefois, les autres priorités inhérentes aux tâches de remise en marche de nos institutions, n'ont pas permis à cette nouvelle institution de voir le jour immédiatement après sa création. Cela n'a pas empêché les autorités de poursuivre la réflexion et de rechercher les meilleurs voies et moyens de circonscrire ce phénomène en vue de le juguler et de la maîtriser autant que faire ce peut.

Des groupes de travail et des comités interministériels n'ont cessé de se concerter et d'approfondir l'étude du phénomène. Ils ont élaboré en 1999 et en 2001, des rapports comportant des propositions d'actions multiformes impliquant tous les secteurs concernés et suggérant les moyens nécessaires à la réalisation de ces actions. Dans leurs différentes conclusions, ces structures ont vivement recommandé la mise en application du décret n°97-212 du 9 juin 1997, portant création de l'Office National de Lutte Contre la Drogue et la Toxicomanie.



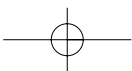


L'installation en octobre 2002 de cet Office répond à ce souci. En effet, notre pays avait besoin d'une institution nationale disposant de toutes les compétences requises, qui puisse élaborer une politique nationale de prévention et de lutte contre la drogue et ses conséquences, coordonner et suivre l'ensemble des actions menées par les structures nationales concernées et présenter au chef du gouvernement un rapport d'évaluation des activités liées à la lutte contre la drogue et la toxicomanie. L'Office remplit aussi une autre mission à savoir : représenter l'Algérie et activer en son nom au sein et avec toutes les institutions internationales concernées.

L'énoncé des missions confiées à cet Office montre l'importance de la place qu'il est appelé à prendre au sein des institutions nationales et internationales activant dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la drogue et la toxicomanie. Son rattachement direct au Chef du Gouvernement est une autre preuve de la volonté de l'Etat d'en faire une institution nationale disposant des pouvoirs nécessaires pour mener à bien son action.

De plus, la composante du Comité d'Evaluation et de Suivi (C.E.S), élargi aux représentants d'une vingtaine d'institutions et d'organisations, s'inscrit dans la même optique. Elle traduit de façon claire la détermination des pouvoirs publics à associer toutes les structures et les instances nationales en mesure d'apporter leur contribution à la réussite de la mission de l'office tant au niveau national qu'international.

Dans ce cadre, les quatre associations nationales intégrées dans ledit comité auront à jouer un rôle de premier plan en terme de sensibilisation, d'information et de prise en charge d'un certain nombre de préoccupations étant donné leur ancrage social et leur dissémination à travers les quartiers à risque des grands centres urbains.





## Contenu de la politique nationale de lutte contre la drogue

Office Nationale de Lutte Contre la drogue et la Toxicomanie

# CONTENU DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA DROGUE

### Au Plan Normatif :

- ⇨ Relancer le projet de loi relatif au trafic illicite des drogues dans un double objectif:
- ⇨ Adapter et actualiser notre législation aux nouvelles exigences en matière de lutte contre la drogue.
- ⇨ Mettre la législation Algérienne en conformité avec les conventions internationales, en particulier celle de 1988.
- ⇨ Réglementer les procédures d'incinération des drogues et des substances psychotropes.
- ⇨ Revoir les mécanismes de contrôle concernant les activités de production et de commercialisation licite et de stockage de drogues et de substances psychotropes.

### AU PLAN OPÉRATIONNEL:

#### 1 - La prévention:

- ⇨ Renforcer les actions déjà initiées par les différents départements ministériels et organisations concernés dans le cadre des programmes mis en oeuvre ces dernières années, en particulier:
  - La formation des personnels spécialisés relevant des secteurs de la Santé, de l'Education, de la Justice, des collectivités locales, des cellules de proximité et d'écoute.
  - L'introduction de thèmes de sensibilisation sur les dangers de la drogue dans les programmes éducatifs et dans les prêches au niveau des mosquées.
  - Le renforcement des capacités d'intervention des Centres d'Informations de la Jeunesse (C.I.A.J).
- ⇨ Constitution d'une banque de données nationales et internationales sur les drogues.
- ⇨ Encourager l'étude et la recherche dans ce domaine pour mieux connaître le phénomène.

## Contenu de la politique nationale de lutte contre la drogue



Office Nationale de Lutte Contre la drogue et la Toxicomanie

- ❑ Mettre en oeuvre une large action d'information et de sensibilisation couvrant autant d'espaces et de temps possibles en associant tous les médias, les acteurs de la société civile, les relais d'opinion, etc...
- ❑ Renforcer les centres de cure existants et créer de nouveaux centres à travers les grands centres urbains.
- ❑ Créer des centres de post-cure et mettre en place un réseau de réinsertion des toxicomanes.
- ❑ Veiller à une application plus rigoureuse de l'arrêté ministériel de 1984 rendant obligatoire la déclaration des cas de toxicomanie, par l'ensemble des intervenants.
- ❑ Etablir des bilans périodiques par secteur d'activité.
- ❑ Organiser au moins deux séminaires par an en vue d'ouvrir un débat aussi large que possible sur les résultats des actions entreprises sur le terrain.
- ❑ Réaliser des sondages thématiques sur l'impact du travail accompli dans différents secteurs (milieux scolaires - centres de jeunes - établissements pénitentiaires... etc).
- ❑ Organiser des missions à travers les wilaya pour recueillir l'avis des autorités locales et l'opinion des associations civiles sur l'évolution du phénomène sous l'effet des actions entreprises.

### 2 - LA RÉPRESSION:

- ❑ Le renforcement des moyens d'intervention des services de lutte (surveillance et contrôle), notamment au niveau des frontières.
- ❑ La prise en charge d'actions de formation spécialisée par des organismes internationaux au profit des personnels affectés dans le cadre de la lutte contre la drogue.
- ❑ Des stages de formation de courte durée au profit des enquêteurs, portant sur les méthodes d'identification et d'analyse des drogues, le démantèlement des réseaux et les procédés appliqués aux opérations de livraison surveillée.
- ❑ Le renforcement des laboratoires d'analyse scientifique des



## Contenu de la politique nationale de lutte contre la drogue

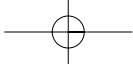
Office Nationale de Lutte Contre la drogue et la Toxicomanie

drogues pour mieux connaître les produits, leur composition chimique et leurs effets.

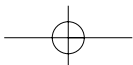
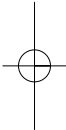
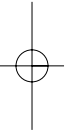
- ❖ L'acquisition de logiciels informatiques sur les méthodes de traitement et d'analyse de l'information criminelle, particulièrement les activités illicites de drogues.
- ❖ L'acquisition d'équipements et de techniques d'investigations dans le monde du trafic de drogues.

### AU PLAN DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE:

- ❖ Participer aux séminaires sur le trafic de drogues et la toxicomanie.
- ❖ Développer la coopération entre les services chargés de la lutte contre la drogue.
- ❖ Echanger des informations sur les modes opératoires des réseaux internationaux de trafic de drogues.
- ❖ Consolider la coopération avec les institutions régionales et internationales et solliciter leur soutien notamment dans le cadre des crédits alloués à l'Afrique (NEPAD).
- ❖ Avoir accès aux fichiers (Europe et Interpol) des grands trafiquants de drogue.
- ❖ Solliciter la contribution des institutions internationales pour le renforcement des moyens des services de sécurité.
- ❖ Solliciter le soutien de ces institutions pour contribuer à la mise en place de l'Office National de Lutte Contre la Drogue et la Toxicomanie et à son équipement, notamment dans l'informatique ainsi que pour la formation de ses personnels et l'élaboration du Plan Directeur National de Lutte contre la Drogue.
- ❖ Encourager le développement des échanges inter-associatifs (ONG) dans le domaine de la lutte contre la drogue.
- ❖ Appui technique pour la création d'un fond documentaire national et international.



## **GRANDS AXES DE LA STRATÉGIE DE MISE EN APPLICATION DU PLAN**





## Grands axes de la stratégie de mise en application du plan

Office Nationale de Lutte Contre la drogue et la Toxicomanie

### PREMIER AXE : RÉVISION DE LA LÉGISLATION NATIONALE AYANT TRAIT AU DOMAINE DES DROGUES

- ⇨ Mettre la législation nationale sur les stupéfiants et les substances psychotropes en conformité avec les conventions internationales auxquelles a adhéré l'Algérie et en adéquation avec les nouvelles exigences de lutte.
- ⇨ Elever de manière très substantielle les peines d'amende.
- ⇨ Prévoir et réglementer les livraisons surveillées telles que prévues dans la convention de Vienne de 1988.
- ⇨ Réviser les procédures judiciaires (les infractions, la constatation des infractions et les procédures), en vue de :
  - Prolonger la durée de la garde à vue.
  - Faciliter les perquisitions et les visites domiciliaires.
  - Prévoir une durée plus longue pour la prescription de l'action publique.
- ⇨ Recours aux procédures spéciales (enquête sur la base des textes incriminant le blanchiment de l'argent de la drogue).
- ⇨ La levée du secret bancaire pour mieux contrôler les opérations de blanchiment d'argent.
- ⇨ Prévoir un dispositif juridique et réglementaire qui permet de mieux contrôler le domaine des drogues licites, de la fabrication à la consommation, en passant par toutes les autres phases en particulier la vente dans les officines pharmaceutiques et leur utilisation au sein des établissements hospitaliers.
- ⇨ Réglementer les procédures d'incinération des drogues et des substances psychotropes.



## DEUXIEME AXE : L'INFORMATION, L'ÉDUCATION, LA COMMUNICATION

- ⇨ Développer les alternatives à la drogue par le truchement des activités de loisir tel que le sport et la culture, notamment dans les milieux extra scolaires.
- ⇨ Sensibiliser les pouvoirs publics et les médias.
- ⇨ Renforcer les jeux éducatifs.
- ⇨ Renforcer les activités de loisir dans le milieu carcéral.
- ⇨ Intégrer l'école et les mosquées dans les actions de sensibilisation contre les stupéfiants.
- ⇨ Entreprendre des études et des enquêtes sur les besoins des jeunes et leurs attitudes pratiques en matière de consommation de drogues.
- ⇨ Engager un vaste programme d'études, de recherche et de sondages, destiné à élucider ses origines, ses tenants et aboutissants.
- ⇨ Recenser les différents types de drogues qui circulent sur notre territoire.
- ⇨ Déterminer les types de populations concernées du point de vue de leur tranche d'âge et de leur répartition géographique.
- ⇨ La création d'une banque de données et d'un fichier national renfermant toutes les informations relatives au phénomène de la drogue sur la base de fiches uniformes des services de lutte.
- ⇨ Elaborer un programme de sensibilisation en direction du grand public, s'appuyant sur les supports de communication



## Grands axes de la stratégie de mise en application du plan

Office Nationale de Lutte Contre la drogue et la Toxicomanie

diversifiés (documentaires, spots, radio, presse écrite, affiches, autocollants, guides).

- ⇨ Organiser des manifestations d'information et de sensibilisation (semaines d'information) dans les milieux fréquentés par les jeunes, avec tous les supports d'information requis (établissement scolaires et universitaires, maisons de jeunes, centres culturels, .....etc).
- ⇨ Améliorer la formation des personnels de santé scolaire et universitaire et les spécialiser dans le domaine.
- ⇨ Organiser des journées d'études et des tables rondes destinées aux enseignants, journalistes, éducateurs, imams, magistrats, animateurs, encadreurs d'O.N.G, personnels de lutte.
- ⇨ Organiser le dépistage précoce des jeunes à risque.
- ⇨ Développer le mouvement associatif et l'encourager à multiplier les cellules d'écoute et la communication sociale de proximité.





## TROISIEME AXE : MÉCANISMES DE COORDINATION NATIONALE

- ⇨ Répartition des tâches prévues dans le Plan Directeur National entre tous les secteurs en fonction des prérogatives de chacun d'eux.
- ⇨ Echange d'information régulière entre les secteurs concernés sur la base de documents uniformes répondant à une utilisation précise.
- ⇨ Organisation de manifestations communes en matière d'information, de formation et de journées d'étude au niveau local, régional et national.
- ⇨ Organiser des rencontres de concertation entre les cadres et les spécialistes de tous les secteurs pour échanger leurs expériences, leurs appréciations et coordonner leurs activités.
- ⇨ Faciliter la tâche de l'Office National de Lutte Contre la Drogue et la Toxicomanie, pour qu'il puisse assurer la coordination de l'ensemble des activités de ces secteurs, et ce, en lui fournissant périodiquement et régulièrement toutes les informations, les données et les analyses ayant trait au phénomène de la drogue.
- ⇨ Elaborer des programmes d'action conjointement avec le mouvement associatif s'intéressant à la lutte contre la drogue et la toxicomanie et l'encourager à étendre ses activités à tous les milieux et à tous les espaces.



## Grands axes de la stratégie de mise en application du plan

Office Nationale de Lutte Contre la drogue et la Toxicomanie

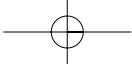
### QUATRIEME AXE : DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE LUTTE

Réduction de l'offre illicite de drogues:

- ⇨ Le renforcement des services de lutte dans les grands centres urbains en moyens matériels et humains.
- ⇨ La multiplication des brigades spécialisées au niveau des frontières pour un meilleur contrôle.
- ⇨ Le développement des capacités et du niveau de formation des ressources humaines spécialisées.
- ⇨ La formation des experts et des spécialistes en la matière, toutes catégories confondues, en particulier les magistrats.
- ⇨ La formation et le perfectionnement de formateurs au niveau des établissements de formations spécialisées.
- ⇨ L'enseignement des techniques de recherche et de détection.
- ⇨ La dotation des personnels spécialisés en moyens et équipements spécifiques:
  - a) Matériel informatique.
  - b) Moyens de transports modernes et adaptés.
  - c) Unités de laboratoires scientifiques mobiles pour l'analyse des drogues.

**RÉDUCTION DE LA DEMANDE ILLICITE DE DROGUES :**

- ⇨ La création de centres de soins et de prévention au sein des établissements hospitaliers.

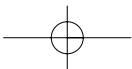
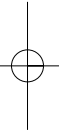
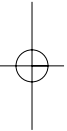


## Grands axes de la stratégie de mise en application du plan



Office Nationale de Lutte Contre la drogue et la Toxicomanie

- ⇨ Assurer une prise en charge adéquate du toxicomane récidiviste du fait qu'il nécessite une priorité de soins tant médicaux que psychologiques, étant donné son accoutumance à la drogue.
- ⇨ Assurer un suivi thérapeutique par une équipe pluridisciplinaire des condamnés pour usage de stupéfiants durant la période de détention et à leur sortie afin d'éviter la récurrence.
- ⇨ Assurer la gestion rigoureuse des stupéfiants et des psychotropes au niveau des stocks des pharmacies et des établissements hospitaliers.
- ⇨ Améliorer la formation des prescripteurs.
- ⇨ La promotion de la formation des personnels spécialisés dans la prise en charge des toxicomanes.
- ⇨ La multiplication des antennes d'écoute médico-psycho-social.





## Grands axes de la stratégie de mise en application du plan

Office Nationale de Lutte Contre la drogue et la Toxicomanie

### CINQUIEME AXE : RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE ET MULTILATÉRALE

#### AU PLAN BILATÉRAL:

- ⇨ Développer la coopération en matière de lutte contre le trafic de drogue plus précisément avec le Maroc source d'approvisionnement de cannabis destiné à l'Europe transitant par l'Algérie.
- ⇨ Initier une nouvelle approche en matière de coopération policière avec les pays voisins, en vue d'un échange d'informations en temps réel entre les services spécialisés qui doivent recourir à l'établissement et au maintien des canaux de communication, par la création de contact et la désignation d'officiers de liaison.

#### AU PLAN SOUS RÉGIONAL:

La coopération sous régionale dans ce domaine ne peut donner de résultats que dans le cadre d'une prise de conscience collective et d'une volonté politique partagée. Pour cela, le cadre de l'UMA semble idéal pour le lancement de nouveaux jalons en matière de coopération. Celui de la Ligue Arabe offre également beaucoup d'opportunités pour une action commune, notamment au sein des structures du Conseil des Ministres de l'Intérieur Arabes.

#### AU PLAN RÉGIONAL :

- ⇨ La création d'un observatoire Africaine des drogues.
- ⇨ La collecte des données selon des méthodes uniformisées.

## Grands axes de la stratégie de mise en application du plan



Office Nationale de Lutte Contre la drogue et la Toxicomanie

- ⇨ L'accès aux nouvelles techniques de lutte anti-drogue au niveau aéroportuaire.
- Veiller à la bonne exécution du projet PNUCID/UA et à sa durabilité, notamment dans le cadre du NEPAD.

### AU PLAN INTERNATIONAL:

- ⇨ Développer la coopération directe et régulière entre les structures chargées de la lutte anti-drogue par l'échange d'informations et d'expérience.
- ⇨ Renforcer de façon substantielle la coopération avec les institutions internationales dans le but d'obtenir leur soutien aux actions nationales en terme de subventions financières et d'assistance technique multiforme.
- ⇨ S'appuyer sur la contribution des institutions internationales pour le renforcement des moyens des services de lutte en terme de formation et de moyens.
- ⇨ Solliciter le soutien de toutes les institutions concernées pour la mise en place de l'ONLCDT.
- ⇨ Développer la coopération judiciaire internationale notamment par la formation de magistrats spécialisés dans le traitement des dossiers de trafic de drogue.
- ⇨ Encourager les échanges d'expérience avec les ONG étrangères dans le domaine du trafic de drogue.



## REPARTITION DES TACHES A ENTREPRENDRE ENTRE LES SECTEURS CONCERNES

Axes	Nature de l'activité	Secteurs concernés	Echéance
Premier axe	Révision de la législation nationale dans le domaine des drogues et de la toxicomanie.	Ministère de la Justice en collaboration avec tous les secteurs concernés par le sujet.	Court terme
Deuxième axe	Action d'information, d'éducation et de communication (I.E.C).	Ministère de la Communication et de Culture, les média, l'Office National de lutte contre la drogue et la toxicomanie, les associations et toutes les structures d'éducation, de formation et d'orientation de l'opinion publique.	Court, moyen et long termes
Troisième axe	Mécanismes de coordination nationale des activités à entreprendre.	Office National de lutte Contre la Drogue et la Toxicomanie	Court, moyen et long termes
Quatrième axe	Développement des capacités de lutte contre la drogue.	Office National, la Police, la Gendarmerie, la Douane, ainsi que les structures relevant des Ministères de la Santé, de la Jeunesse, des Affaires Sociales.	Court, moyen et long termes
Cinquième axe	Renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale.	Le Ministère des Affaires Etrangères, l'Office National ainsi que les services chargés de la lutte.	Court, moyen et long termes



## STATISTIQUES NATIONALES ET INTERNATIONALES

### STATISTIQUES NATIONALES DES SAISIES ANNUELLES DE RESINE DE CANNABIS DURANT UNE PERIODE

DE 11 ANS ALLANT DE 1992 A 2002

Année	Quantités de résine de cannabis saisies (en tonne)		Total
	D.G.S.N	Gendarmerie	
1992	6,039	0,582	6,621
1993	1,022	0,206	1,228
1994	1,121	0,469	1,590
1995	1,811	2,511	4,322
1996	0,712	1,704	2,416
1997	1,592	0,728	2,319
1998	1,217	1,842	2,659
1999	2,452	2	4,452
2000	1,694	4,568	6,262
2001	1,728	3,098	4,826
2002	2,148	3,962	6,110
<b>Totaux</b>	<b>21,537</b>	<b>21,670</b>	<b>43,207</b>



**PERSONNES IMPLIQUEES DANS DES DELITS LIES AU TRAFIC ILLICITE DE LA DROGUE  
PAR CATEGORIES PROFESSIONNELLES**

Année	S/Profession	Ouvriers et Manoeuvres	Fonctionnaires et Assimilés	Professions libérales	Etudiants	Autres catégories	Etrangers	Total
1994	2019	523	253	472	43	131	27	3468
1995	2731	626	132	448	60	67	60	4124
1996	3008	850	201	1010	77	155	44	5345
1997	4057	606	83	572	09	218	42	5587
1998	5116	2220	381	949	164	317	19	9166
1999	6996	1941	388	724	80	282	36	10447
2000	7407	1680	477	1270	109	753	41	11737
2001	6254	1156	514	1100	185	927	28	10164
<b>Total</b>	<b>37588</b>	<b>9602</b>	<b>2429</b>	<b>6545</b>	<b>727</b>	<b>2850</b>	<b>297</b>	<b>60038</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>62,60 %</b>	<b>15,99 %</b>	<b>4,05 %</b>	<b>10,90 %</b>	<b>1,21 %</b>	<b>4,75 %</b>	<b>0,49 %</b>	<b>100 %</b>





**STATISTIQUES RELATIVES AUX AFFAIRES DE DROGUE TRAITES PAR LES STRUCTURES  
DU MINISTERE DE LA JUSTICE**

Année	Age des personnes condamnées						Total
	- de 18	19 à 25	26 à 35	36 à 45	46 à 55	+ de 55	
1994	147	1535	1295	363	89	19	3448
1995	153	1945	1524	358	69	16	4065
1996	151	2053	2033	821	143	100	5301
1997	133	2530	2081	637	151	68	5600
1998	357	4260	3237	998	227	68	9147
1999	531	4119	4396	1281	43	41	10411
2000	563	5312	4238	1271	252	59	11696
2001	511	4502	3610	1155	283	75	10136
<b>Total</b>	<b>2546</b>	<b>26256</b>	<b>22414</b>	<b>6885</b>	<b>1257</b>	<b>446</b>	<b>59804</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>4,25 %</b>	<b>43,90 %</b>	<b>37,50 %</b>	<b>11,51 %</b>	<b>2,10 %</b>	<b>0,75 %</b>	

N.B: 85,65% de moins de 35 ans.



## QUANTITES DE RESINE DE CANNABIS SAISIES A TRAVERS L'EUROPE EN 2000

Pays	Quantités (en tonnes)	Observation
Espagne	470	
France	48	
Portugal	30	
Pays Bas	29	
Royaume Uni	28	
Italie	20	
Allemagne	08	
Suisse	1,2	
Suède	01	
Belgique	0,530	
Total	635	
Autres parties du monde	285	
Total Mondial	920,730	